

COMMUNE DE BERSTETT ASSOCIEES
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 18
Conseillers présents : 17
Nombre de pouvoirs : 1
Affiché le 30 mars 2023

Conseil municipal du 28 MARS 2023

Sous la présidence du maire M. Jean-Claude LASTHAUS

Etaient présents : Mme BAUER Carine, M. BOHR Freddy, Mme DIEMER Estelle, M. DIEMER Steve, Mme ERNE HEINTZ Valentine, M. GASS Charles, Mme GROSJEAN Michelle, Mme JOST Anne, M. KRENCKER Julien, M. LUX Pierre M. MARTINI Matthieu, Mme MERCK Martine, M. REYMUND Antoine, Mme ROHFRITSCH Anne-Marie, M. URBAN Jean-Marc, Mme ZEISSLOFF Patricia.

Absents : Mme NIESS Laetitia qui donne pouvoir à Mme ROHFRITSCH Anne-Marie
Secrétaire de séance : M. LUX Pierre

3. OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'EXERCICE 2023

Par délibération du 5 avril 2022, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière (bâti) 26,5 %
- Taxe foncière (non bâti) 45,42 %

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale. A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Le conseil municipal après avoir délibéré :

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition de la taxe foncière bâtie et non bâtie pour l'année 2023 et de maintenir le taux de Taxe d'habitation de l'année 2019 soit :

- Taxe d'habitation : 13,45 %
- Taxe foncière (bâti) 26,5 %
- Taxe foncière (non bâti) 45,42 %

APPROUVE A L'UNANIMITE

Pour Copie conforme,

Le Maire,

Jean-Claude LASTHAUS



Le secrétaire de séance

Pierre LUX